



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : 609/2025/DAF
Conseil d'Administration Exceptionnel du 19 mai 2025

Sujet : Dépôt d'une demande de financement FEDER de deux emplois dédiés au développement de l'entrepreneuriat étudiant.

Vu l'article L. 841-5 du code de l'éducation qui définit les objectifs assignés à l'emploi de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Vu l'article D 841-11 du code de l'éducation, issu du décret n°2019-205 du 19 mars 2019, qui précise le pourcentage de la CVEC devant être consacré par les établissements bénéficiaires au financement de projets portés par des associations étudiantes, au financement des actions sociales à destination des étudiants portées par les établissements, ainsi qu'au financement de la médecine préventive.

Considérant que Pépite Limoges conduit une série d'actions en soutien au développement de l'entrepreneuriat étudiant, structurée autour de deux axes :

- Améliorer sensiblement le taux d'étudiants informés/sensibilisés à l'entrepreneuriat étudiant ;
- Mieux accompagner les étudiants inscrits dans le parcours SNEE (statut national étudiants entrepreneurs) et améliorer le taux de transformation, avec pour objectif, l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans le Diplôme Étudiant Entrepreneur (D2E).

Considérant que l'efficacité du dispositif Pépite s'est traduite en 2024 au travers du nombre d'étudiants inscrits dans le SNEE (78) et un taux de transformation de près de 59 % avec 46 inscrits dans le DEE et 34 diplômés ;

Considérant les moyens RH dédiés à l'animation du dispositif Pépite restent aujourd'hui limités à 1,8 ETP ;

Considérant que, consciente des enjeux liés au développement de l'entrepreneuriat étudiant et à la nécessité de consolider les structures en charge de ce sujet au sein des différents établissements d'enseignement supérieur en Nouvelle Aquitaine, la Région Nouvelle Aquitaine porte un dispositif de financement FEDER, à 100%, de 10 emplois à l'échelle régionale ;

Considérant que l'Université de Limoges, eu égard à la fragilité RH de son dispositif Pépite, peut prétendre au financement complet sur trois ans de deux chargés d'accompagnement "Esprit d'entreprendre", dans le but de soutenir et pérenniser la dynamique autour de l'entrepreneuriat étudiant à tous les niveaux de formation et dans tous les champs disciplinaires de l'UL :

- En poursuivant et en amplifiant la sensibilisation de tous les étudiants à l'entrepreneuriat
- En renforçant et en améliorant la qualité des accompagnements individuels et collectifs réalisés pour accroître le nombre de créations d'activités et le transfert des projets en direction des incubateurs
- En développant les actions spécifiques en direction des étudiants de master, doctorants, élèves ingénieurs
- En articulant le dispositif Esprit d'Entreprendre avec les filières prioritaires de la S3 de la région N.A, en lien avec les domaines d'excellence de l'UL
- En s'attachant à toucher des publics cibles prioritaires (femmes ; étudiants en situation de handicap) et en levant les freins liés à l'origine des étudiants

Considérant que le projet présenté en annexe et porté par l'Université de Limoges poursuit 4 ambitions :

- AMBITION 1 : Développement de la sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'esprit d'entreprendre
- AMBITION 2 : Renforcement de l'accompagnement étudiant
- AMBITION 3 : Montée en qualité et amélioration continue des dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat étudiant et à l'esprit d'entreprendre
- AMBITION 4 : Répondre aux enjeux du territoire en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de la région N.A.

Considérant que l'Université de Limoges se propose de réaliser ces ambitions au travers du recrutement de deux chargés d'accompagnement profilés comme suit :

1°) Un chargé de sensibilisation « Esprit d'entreprendre » :

Publics cibles prioritaires : étudiants de premier cycle (L1 à L3 ; BUT)

Rôle : information et sensibilisation sur les campus

Missions :

- Promouvoir le PEPITE Nord Aquitain et ses programmes de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès des étudiants des campus de Limoges et des villes universitaires d'équilibre (campus territoriaux de Guéret, Égletons, Tulle et Brive) : participation aux journées de pré-rentrée universitaire, aux évènements étudiants de rentrée universitaire (fête de rentrée ; village associatif...) ; réunions d'information sur les différents campus ; Journées portes ouvertes ; Forums ; Journées de l'entrepreneuriat...
- Organiser des évènements de sensibilisation à la démarche entrepreneuriale, sous forme de hackathons, dans les formations de licence intégrant un module entrepreneuriat
- Organiser les interactions entre professionnels entrepreneurs, réseaux d'entrepreneurs, et le public des étudiants de licence afin de promouvoir la démarche entrepreneuriale
- Aider à l'idéation des projets entrepreneuriaux portés par les étudiants de premier cycle et les sensibiliser à la conduite de projet
- Aider à l'organisation d'évènements de sensibilisation à l'initiative des référents académiques, des responsables de formation...
- Informer et accompagner les candidats au SNEE et DEE
- Déployer des campagnes d'information et de communication afin de promouvoir l'entrepreneuriat étudiant

Objectif : sensibiliser la totalité des étudiants, au cours du cycle de licence, sur l'entrepreneuriat étudiant ; initier une formation à la démarche entrepreneuriale et à la conduite de projet en mobilisant les techniques de l'intelligence collective et du co-design ; amorcer des vocations entrepreneuriales chez les étudiants de premier cycle ; susciter leur intérêt pour

l'esprit d'entreprendre ; transmettre des connaissances méthodologiques sur la conduite de projet, transférables dans le cadre d'une démarche intra ou entrepreneuriale.

2°) : Un chargé de formation, d'accompagnement et de développement de l'esprit d'entreprendre :

Publics cibles prioritaires : étudiants de MASTER, doctorants et élèves ingénieurs

Rôle : développer l'entrepreneuriat étudiant auprès de la cible jeunes chercheurs / doctorants / élèves ingénieurs ; accompagner de manière opérationnelle les étudiants appartenant à la cible prioritaire dans leurs projets entrepreneuriaux ; faciliter le passage de la phase d'idéation à la phase de création ; contribuer à répondre par l'émergence de projets entrepreneuriaux étudiants, aux enjeux sociaux, sociétaux, économiques, scientifiques et environnementaux de la S3 de la Région Nouvelle Aquitaine ; faire converger les projets entrepreneuriaux, les thématiques scientifiques des écoles doctorales de l'Université de Limoges et les enjeux de la S3 de la région nouvelle aquitaine

Missions :

- Inscription des parcours Pépite (entrepreneuriat en lien avec le sujet de thèse ; entrepreneuriat décorrélé des sujets de thèse) dans les actions de formation des écoles doctorales
- Organisation de formation à l'entrepreneuriat à la croisée des thématiques des écoles doctorales et des thématiques de la S3 de la Région N.A. : matériaux ; objets connectés ; santé ; mobilité ; transitions ; énergie ; agriculture et agro-alimentaire ; silver économie ; construction durable....
- Formation des doctorants et plus largement des étudiants SNEE / DEE aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la S3
- Organisation d'actions de formation spécifiques « Doctorants » en co-construction avec le Collège des écoles doctorales, les partenaires socio-économiques et la Région N.A. sur les réponses possibles aux enjeux de la S3
- Organisation d'ateliers « entreprendre durant le doctorat » dans le but de donner une impulsion entrepreneuriale au sujet de thèse
- Détecer parmi la cible doctorants des porteurs de projets et futurs CEO

Objectifs : resserrer les liens entre entrepreneuriat et jeunes chercheurs / doctorants / élèves ingénieurs ; corrélérer les objets des projets entrepreneuriaux avec les enjeux territoriaux ; valoriser l'expertise et les compétences scientifiques de l'Université de Limoges et leur donner une dimension applicative.

Considérant que la période prévisionnelle de réalisation de ce projet est de trois ans, et prendrait place entre le 1^{er} septembre 2025 et le 1^{er} septembre 2028 (pour ce qui concerne son exécution financière : du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2028)

Considérant que le financement de ces deux emplois est couvert, en coûts complets, par la mobilisation du fonds FEDER, placé sous gestion de la Région Nouvelle Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens.

Considérant que le budget du projet présenté par l'Université de Limoges porte sur un montant total de 320 700 euros et se décompose comme suit :

Recrutement de deux chargés d'accompagnement "Esprit d'entreprendre" : postes de catégorie A2, expérience de 5 à 10 ans, INM 538.

3711.81 € bruts chargés / mois ou 44541.72 € bruts chargés/an pour un chargé d'accompagnement.

Soit au total : (44541,72 X 3) X 2 = 267 250 €

Frais de structure ; frais généraux (dépenses de fonctionnement) : 20 % du coût RH soit 53 450 €

TOTAL : 320 700 €

Il est proposé au Conseil d'administration de l'Université de Limoges de donner son accord au projet « Développement de l'esprit d'entreprendre auprès des étudiants de l'Université de Limoges » tel qu'exposé dans la présente délibération et dans le projet joint en annexe.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 30

Pour : 27

Contre : 1

Abstention : 2

Fait à Limoges, le 19 mai 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mai 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 mai 2025.**

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DEMANDE DE SUBVENTION

FEDER-FSE+-2127 Axe 1-1.4

Référence du dossier à rappeler : FEDER-FSE-2127-2025-395330

Intitulé du projet : Développement de l'esprit d'entreprendre auprès des étudiants de l'Université de Limoges

1

Dossier

Programme FEDER FSE+ 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine

Bénéficiaire du projet

UNIVERSITE DE LIMOGES

LE DOSSIER



UNION EUROPÉENNE



ATTENTION :

- Toute opération achevée avant la date de dépôt de la demande d'aide ne pourra pas être financée.
- L'accusé de réception du dossier complet ne vaut pas acceptation de l'aide par l'autorité de gestion.

Veuillez lire attentivement la notice explicative du présent document.

Je confirme avoir lu la notice et je peux déposer le dossier.

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Tiers entreprise

SIRET 19870669900321



En cours d'immatriculation ou droit d'opposition auprès de l'INSEE

Dénomination courte	UNIVERSITE DE LIMOGES		
Sigle	UNIVERSITE DE LIMOGES		
Catégorie juridique	Niveau I	7	Personne morale et organisme soumis au droit administratif
	Niveau II	73	Etablissement public administratif
	Niveau III	7383	Établissement public national à caractère scientifique culturel et professionnel
Code NAF	85.42Z	Enseignement supérieur	
Capital social			
Date de création	10/06/1970		
Tranche d'effectif salarié	2000 à 4999 salariés		
CA			
Etat administratif		Date fermeture	
Type unité légale			

Représentant légal

Autre (précisez)

- Personne physique Personne morale

Dénomination

Représentée par

Civilité Madame Monsieur

Nom JOLIVET

Nom d'usage

Prénom Vincent

Date de naissance

Fonction Président de l'Université

Etablissement

Code NAF	85.42Z	Enseignement supérieur
Siège social		
Pays	FRANCE	
Adresse	Services centraux HOTEL DE L'UNIVERSITE 33 RUE FRANCOIS MITTERRAND BP23204	
Code postal / Ville	LIMOGES (87000)	
N° INSEE Commune	87085	
Date de création	15/04/2002	
Tranche d'effectif salarié	250 à 499 salariés	

Type de bénéficiaire

- Public
- Privé

CONTACT (PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI DU PROJET)

Civilité	<input type="radio"/> Madame <input checked="" type="radio"/> Monsieur		
Nom	CROS	Prénom	Xavier
Fonction	Responsable Pôle budget, recettes et convention		
Courriel	xavier.cros@unilim.fr		
Téléphone fixe	0587080783	Mobile	
Adresse			
N° INSEE Commune			

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Etes-vous soumis aux obligations en termes de commande publique (Code des marchés marchés publics) ?

Oui Non

Si vous êtes une entreprise, appartient-elle à un groupe ?

Oui Non Sans objet

Effectif en Equivalent Temps Plein

Est-ce que votre dossier de demande répond à un appel à projet ?

Oui Non

Votre projet est-il multi-partenarial (plusieurs acteurs supportent la dépense du projet) ?

Oui Non

IDENTIFICATION DU PROJET

Intitulé du projet :

Développement de l'esprit d'entreprendre auprès des étudiants de l'Université de Limoges

Numéro de marché (dossier)

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET

L'adresse est différente de l'adresse du porteur

Oui Non

Adresse du projet

Pays	FRANCE
Adresse	Pôle Vie Etudiante/CAPSUL 123 Avenue Albert THOMAS Faculté des sciences et techniques Bâtiment B
Code postal / Ville	Limoges (87000)
N° INSEE Commune	87085

2

Rattach. Prog

Fonds communautaire sollicité

FSE+ FEDER

RATTACHEMENT DU PROJET AU PROGRAMME FEDER-FSE+ 2021-2027

Veuillez vous adresser au service instructeur de l'autorité de gestion pour vous aider à compléter cette information.

Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 - Intitulé des axes et Objectifs spécifiques (OS)

FEDER : Axe 1. Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré

1.4 - Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

3

Projet

DATES DE REALISATION DU PROJET

Période prévisionnelle du projet (exécution physique)

Du :

01/09/2025

Au :

01/09/2028

Le commencement d'exécution doit intégrer, le cas échéant, les actes préparatoires au projet (études acquisitions foncières...)

Période prévisionnelle du projet (exécution financière)

Du :

01/09/2025

Au :

31/12/2028

La fin d'exécution financière correspond au dernier paiement émis. Veillez à prendre en compte les détails nécessaires au paiement des dernières dépenses.

DESCRIPTION

Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en oeuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)

L'Université de Limoges compte un peu plus de 18 000 étudiants répartis sur 3 départements et 5 sites territoriaux : Corrèze : Tulle ; Egletons ; Brive la Gaillarde. Creuse : Guéret. Haute-Vienne : Limoges). La gouvernance de l'établissement conduit depuis 4 ans une politique ambitieuse s'agissant du développement et du soutien apporté à l'entrepreneuriat étudiant en ayant fait le choix de faire porter le dispositif PEPITE par un service commun - CAPs'UL, Hub de l'innovation - transversal à l'établissement, ses différentes composantes et sites territoriaux.

L'université de Limoges joue un rôle actif dans l'animation et le rayonnement du Pépite Nord Aquitain, en coordination avec l'Université de Poitiers : Labelisé par le MESR, le Pépite Nord Aquitain a pour mission de renforcer la culture entrepreneuriale et l'innovation dans l'enseignement supérieur, en mettant en oeuvre des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des étudiants.

Le Pépite favorise la mise en relation des projets de création d'entreprise des étudiants et jeunes diplômés avec les entreprises et les structures d'accompagnement et de financement.

En moyenne, chaque année, les établissements impliqués au sein du Pépite Nord Aquitain ont sensibilisé 11 000 étudiants, dont 250 Doctorants. Ils délivrent 140 Statuts National Etudiant entrepreneur (SNEE), dont le taux d'accompagnement est 100% pour les inscrits au D2E et 87.5% pour les SNEE sans D2E. 110 projets sont accompagnés personnellement, à toutes les étapes.

Au-delà de la sensibilisation et de l'accompagnement, le Pépite Nord Aquitain joue un rôle clef pour fédérer un réseau dense de partenaires externes autour de l'enjeu de couvrir tous les champs de l'innovation et de l'entrepreneuriat

Pour cela, le Pépite anime un réseau dense de partenaires externes ayant pour enjeu de couvrir tous les champs de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Il a également mis en place des tiers lieux permettant aux étudiants de partager leurs expériences, d'être accompagnés et d'échanger avec d'autres entrepreneurs et professionnels du domaine.

Le bilan de l'activité du PEPITE Nord Aquitain au niveau de l'établissement de l'UL fait apparaître depuis deux ans une forte progression du nombre d'étudiants inscrits au statut national entrepreneur (SNEE) et au diplôme étudiant entrepreneur (D2E) : la dynamique concerne aussi bien le nombre d'étudiants inscrits dans le parcours entrepreneurs, que les différents niveaux d'étude représentés et la répartition par champs disciplinaires.

Le service commun CAPSUL, porteur du dispositif PEPITE et en charge de l'entrepreneuriat étudiant, a, au cours de l'année 2024, entrepris une série d'actions structurées autour de deux axes : améliorer sensiblement le taux d'étudiants informés/sensibilisés à l'entrepreneuriat étudiant ; Mieux accompagner les étudiants inscrits dans le parcours SNEE et améliorer le taux de transformation, avec pour objectif, l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans le D2E.

L'information et la sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat sont réalisées par une présence physique tout au long de la période de rentrée universitaire lors des réunions de pré-rentrée organisées par les composantes. De façon plus pérenne, l'année 2024 a vu le déploiement dans un certain nombre de maquettes de formation de modules « entrepreneuriat » destinés à acculturer les étudiants aux fondamentaux de la démarche entrepreneuriale.

4500 étudiants ont été étudiants informés/sensibilisés à l'entrepreneuriat. L'efficacité de la mise en oeuvre de ce dispositif d'information/sensibilisation a pu être immédiatement mesuré avec 78 étudiants inscrits dans le SNEE (12 en 2022/2023) et un taux de transformation de près de 59 % avec 46 inscrits dans le D2E et 34 diplômés au final.

Le projet porté par l'Université de Limoges vise, par le recrutement de deux chargés d'accompagnement "Esprit d'entreprendre", à soutenir et pérenniser la dynamique autour de l'entrepreneuriat étudiant, en enracinant et en développant la culture de l'esprit d'entreprendre à tous les niveaux de formation et dans tous les champs disciplinaires de l'UL :

- En poursuivant et en amplifiant la sensibilisation de tous les étudiants à l'entrepreneuriat
- En renforçant et en améliorant la qualité des accompagnements individuels et collectifs réalisés pour accroître le nombre de créations d'activités et le transfert des projets en direction des incubateurs
- En développant les actions spécifiques en direction des étudiants de master, doctorants, élèves ingénieurs
- En articulant le dispositif Esprit d'Entreprendre avec les filières prioritaire de la S3 de la région N.A, en lien avec les domaines d'excellence de l'UL
- En s'attachant à toucher des publics cibles prioritaires (femmes ; étudiants en situation de handicap) et en levant les freins liés à l'origine des étudiants (lutte contre les discriminations

Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)

AMBITION 1 : Développement de la sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'esprit d'entreprendre

Le présent projet reposera sur une accentuation de la sensibilisation des étudiants à l'esprit d'entreprendre : l'objectif est que chaque étudiant, au cours de son cursus, puisse être sensibilisé. Une attention particulière sera portée sur des catégories de publics pour lesquels existe un enjeu fort de sensibilisation à l'entrepreneuriat : les doctorants et les élèves ingénieurs (afin de favoriser le transfert des activités de recherche dans le domaine économique, les femmes, les étudiants en situation de handicap, les étudiants qui, pour des raisons tenant à leurs origines, renoncent à s'engager dans une démarche entrepreneuriale. Cible visée : tous les étudiants de l'Université de Limoges, à un moment donné de leur parcours universitaires, avec une attention portée sur des publics cibles prioritaires : femmes ; étudiants en situation de handicap ; doctorants ; élèves ingénieurs

Impacts attendus : Augmentation de nombre d'étudiants engagés dans une démarche entrepreneuriale dans Pépite ou hors Pépite

AMBITION 2 : Renforcement de l'accompagnement étudiant

L'Université de Limoges souhaite également à travers ce projet renforcer l'accompagnement des étudiants inscrits dans le dispositif PEPITE par le concours de chargés d'accompagnement dédiés, responsables d'un suivi resserré individuel aussi bien que collectif.

La réalisation de cette seconde ambition se concrétisera par le déploiement de ressources RH, concentrés sur l'accompagnement, la connaissance précise des projets et de leurs porteurs, des rendez-vous fréquents et réguliers, une aide et un conseil afin de surmonter les difficultés rencontrées. Il s'agira de déployer une véritable mission d'expertise, de conseil, d'accompagnement et d'orientation vers les interlocuteurs et les ressources pertinents. Il s'agira également d'animer, par le déploiement d'outils digitaux ad hoc, la communauté des étudiants porteurs de projet.

Cible visée : Etudiants porteurs de projet (dans le cadre du D2E ou hors D2E)

Impacts attendus : amélioration des résultats notamment en termes de création d'activité ; amélioration de la qualité des projets portés par les étudiants entrepreneurs

AMBITION 3 : Montée en qualité et amélioration continue des dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat étudiant et à l'esprit d'entreprendre

L'Université souhaite, dans le cadre de ce projet, hausser le niveau de qualité du suivi administratif et pédagogique des étudiants porteurs de projet. Cette montée en qualité du dispositif Esprit d'entreprendre se traduira par une évaluation continue de ses performances et des process associés, afin de déterminer les améliorations nécessaires aux plans fonctionnels et opérationnels : évaluation des modules de formation déployés dans le cadre du dispositif Esprit d'entreprendre, congruence avec les attentes des étudiants ; évaluation et évolution des modalités d'accompagnement.

Cible visée : Etudiants inscrits dans un parcours entrepreneurial (dans le cadre de Pépite ou hors Pépite)

Impacts attendus : sécurisation des parcours entrepreneuriaux des étudiants ; amélioration de la qualité des formations et accompagnements réalisés ; amélioration des résultats notamment en termes de création d'activité ; amélioration de la qualité des projets portés par les étudiants entrepreneurs

AMBITION 4 : Répondre aux enjeux du territoire en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de la région N.A.

L'objectif du projet porté par l'Université de Limoges est de faire converger les démarches entrepreneuriales des étudiants en direction des différentes thématiques inscrites dans la S3 de la région N.A. afin de contribuer aux réponses aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux du territoire. Le projet porté par l'Université est résolument articulé avec la S3 de la Région Nouvelle Aquitaine, et notamment l'innovation dans ses filières labellisées, lesquelles rejoignent les thématiques scientifiques de l'UL (Agriculture ; Santé, silver économie ; Chimie & Matériaux ; Photonique et Hyperfréquences ; Energies...). Il s'agira à la fois de sensibiliser les étudiants à ses filières et leurs enjeux mais également de stimuler le dépôt de projet dans ces domaines. Par ailleurs le projet de l'UL répond aux objectifs du programme FEDER 21_27 de la région N.A. notamment le 1.4. Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise. Concernant les filières qui n'appartiennent pas à celles labellisées au sein de la S3, l'UL s'attache à sensibiliser les étudiants à la démarche entrepreneuriale en relation de complémentarité avec le champ disciplinaire de leur formation : un module entrepreneuriat a ainsi été développé dans le master sémiotique de la Faculté des lettres et sciences humaines.

Cible visée : Etudiants engagés dans une démarche entrepreneuriale ;

Résumé obligatoire à faire pour toute communication ultérieure sur le projet (nombre de caractères limité à 3000, descriptif synthétique, valeur ajoutée au projet, lien avec principes horizontaux, résultats chiffrés attendus)

L'Université de Limoges souhaite consolider, par le recrutement de deux chargés d'accompagnement Esprit d'Entreprendre, l'enracinement et le développement de l'esprit d'entreprendre au sein de sa communauté, en déployant un plan de sensibilisation, de soutien et d'accompagnement à l'entrepreneuriat étudiant.

L'établissement dispose d'un fort potentiel d'innovation technologique et sociale, et de création d'activités économiques. Acteur territorial engagé, elle souhaite jouer un rôle actif, et mobiliser ce potentiel dans le développement économique de son territoire, et plus particulièrement dans celui des filières inscrites dans la S3 de la Région N.A. Le projet de l'Université de Limoges souhaite soutenir la dynamique engagée depuis quatre ans en déployant un plan structuré autour de 2 axes principaux :

Ancrer et développer la culture entrepreneuriale au sein de l'établissement par un effort accru d'information et de sensibilisation des étudiants. Cet aspect du projet de l'UL se traduira par un travail d'information systématique lors des journées de rentrée universitaire et, de manière plus pérenne, par l'implémentation dans les maquettes de formation de modules de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, ainsi que par l'organisation d'événements autour de la thématique de l'entrepreneuriat et des enjeux territoriaux auxquels les initiatives portées par les étudiants peuvent répondre.

Renforcer l'accompagnement des étudiants inscrits dans une démarche entrepreneuriale, par un suivi personnalisé et adapté au degré de maturité de leurs projets. Ce renforcement de l'accompagnement a pour objet d'accroître le nombre de projets conduits à leur terme, susceptibles d'intégrer un incubateur du territoire, notamment l'incubateur académique de l'AVRUL, et de déboucher sur une création d'activité économique. Cet axe de développement passera par un accroissement sensible des rendez-vous de suivi mais également par l'organisation de séminaires d'accélération.

L'Université de Limoges sera attentive à ce que son projet réponde à l'ambition du développement d'une « Europe plus intelligente, plus verte, plus connectée, plus sociale et plus proche des citoyens ». Elle veillera dans ce cadre à ce que les actions engagées le soit en direction de publics cibles prioritaire en raison des freins et obstacles auxquels ils peuvent se heurter : les femmes (sous représentés parmi les étudiants entrepreneurs) ; les étudiants en situation de handicap ou qui, en raison de leurs origines (sociales, géographiques) renoncent à engager une démarche entrepreneuriale. L'Université de Limoges veillera par ailleurs à ce que les projets portés par ses étudiants respectent les enjeux écologiques majeurs (changement climatique, biodiversité, ressources, risques sanitaires)

Résultats chiffrés attendus (par an) :

Etudiants sensibilisés : 7000 (objectif à 3 ans : 18 000)

Projets accompagnés : 90 ; +10% par an

Événements organisés : 15

Doctorants sensibilisés : 560

MOYENS MIS EN OEUVRE

Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet

Le dispositif dédié à l'entrepreneuriat repose sur un chef de mission PEPITE, qui restera dédié à la mise en oeuvre du projet porté par l'Université de Limoges et assurera l'encadrement fonctionnel des deux chargés d'accompagnement recrutés et la supervision de leurs activités fléchées, pour l'un, en direction des étudiants de 1er cycle et, pour l'autre, en direction des étudiants de master, des doctorants et des élèves ingénieurs. Le projet porté par l'Université de Limoges pourra également compter sur la mobilisation des services support de l'établissement (Direction des finances et des achats ; Direction des ressources humaines). Par ailleurs la réalisation du projet bénéficiera des relations fonctionnelles développées avec certains pôles ou services de l'Université (pôle formation ; collège des écoles doctorales) ou structures externes à l'Université (AVRUL) dont les missions peuvent entrer en résonnance avec les activités de Pépite et plus largement avec l'entrepreneuriat étudiant.

Enfin, et dans la mesure où le projet de l'Université de Limoges n'est pas circonscrit au seul dispositif Pépite, il pourra également s'appuyer sur l'appui de l'IAE qui développe en interne un dispositif de sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant « Les ateliers de l'innovation ».

Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)

L'Université de Limoges mobilisera l'ensemble des moyens matériels nécessaires à la réalisation du projet :

Espaces de travail individuels et collectifs au sein d'un bâtiment accueillant déjà le service Pépite, identité comme tel, intégrant une tiers-lieu labellisé Pépite

Mobilier de travail : bureaux ; caissons de rangement ; chaises

Équipements informatiques (ordinateurs fixes et portables ; imprimante) complets

Ensemble des suites bureautique et applications professionnelles dédiées

Outils de communication : téléphones

Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs

La réalisation du projet présenté par l'UL fera l'objet d'une préparation et d'un suivi longitudinal rigoureux, appuyé par un ensemble d'outils méthodologiques ad hoc permettant de retracer tant l'activité des deux chargés d'accompagnement esprit d'entreprendre que du service Pépite lui-même, et l'évolution des résultats et l'impact de cette activités.

En amont :

Cadrage précis des missions confiées aux deux chargés d'accompagnement Esprit d'Entreprendre :

- Spécification des missions confiées à chacun des deux chargés d'accompagnement
- Définition des tâches à effectuer et projection dans un calendrier de réalisation
- Définition et progression des objectifs à atteindre en années N, N+1, N+2
- Définition d'indicateurs de réalisation et d'impact
- Élaboration des tableaux de bord permettant le suivi d'activité et des résultats : phasage du projet ; caractérisation et suivi des tâches

Durant la phase de réalisation du projet :

- Réunion de lancement de mission
- Réunions hebdomadaires de suivi d'activité
- Alimentation des tableaux de bord de suivi d'activité : état d'avancement des tâches confiées ; difficultés rencontrées ; propositions de remédiation
- Traitement statistique des données recueillies quant à l'activité du service Pépite
- Etat d'avancement du projet
- Enquêtes auprès des publics cibles

Livrables :

- Au terme de chaque période / phase du projet : rapport d'activité quantitatif et qualitatif
- Au terme du projet : Rapport global d'activité

Disposez-vous d'un système de comptabilité séparée ou d'un code comptable adéquat permettant de suivre les dépenses de l'opération ?

Oui Non Pas de connaissance

Expliquer :

XXX

Si votre projet concerne une infrastructure dont la durée de vie est supérieure à 5 ans, remplissez la grille d'auto diagnostic

Les investissements prévus favorisent-ils la résilience au changement climatique ?

Oui Non Non concerné

Expliquer :

Non concerné

Indicateurs					
Indicateurs de réalisation					
Codification	Indicateur	Type saisie (1)	Unité	Valeur prévisionnelle	Commentaire bénéficiaire
RSO01	Nombre d'établissements et centres de formation soutenus	S	Établissement	1	La demande d'aide présentée concerne le seul établissement de l'Université de Limoges étant précisé que l'action se déployera sur ses différents sites territoriaux

(1) Type de saisie : S si saisie manuelle, P si calcul automatique suite à la saisie des participants, E si calcul automatique suite à la saisie des entreprises

Indicateurs de résultats

Codification	Indicateur	Type saisie (1)	Unité	Valeur prévisionnelle	Commentaire bénéficiaire
RSR01	Nombre de bénéficiaires de ces actions	S	Bénéficiaires	18 000	L'action portée par l'Université de Limoges a vocation à couvrir l'ensemble de la communauté des étudiants de l'Université de Limoges (soit 18000 étudiants) étant entendu qu'au sein de cette

(1) Type de saisie : S si saisie manuelle, P si calcul automatique suite à la saisie des participants, E si calcul automatique suite à la saisie des entreprises

Analyse indicateurs de réalisation

Avez-vous rencontré des difficultés dans la compréhension de la définition des indicateurs ?

Oui Non

Si l'opération est concernée par un ou plusieurs indicateurs, pouvez-vous préciser les modalités de calcul permettant de définir la valeur de cet/ces indicateur(s) ?

L'université de Limoges est seule bénéficiaire de l'aide à la réalisation du projet Esprit d'Entreprendre

Par quels moyens collecterez-vous les valeurs des indicateurs au cours et une fois l'opération terminée (outils, documents, modalités qui devront assurer la fiabilité des données remontées) ?

Tableaux de bord permettant le suivi d'activité et des résultats : outils de suivi des populations d'étudiants et publics cibles touchés
Données statistiques fournies par l'établissement

Pour le FEDER : Dans le cadre d'une action collective, vous avez pris connaissance de l'obligation de remettre à la Région au moment du solde la liste des bénéficiaires de votre opération.

Oui Non concerné

Analyse indicateurs de résultat

Avez-vous rencontré des difficultés dans la compréhension de la définition des indicateurs ?

Oui

Non

Le cas échéant (si l'opération est concernée par un ou plusieurs indicateurs), pouvez-vous préciser les modalités de calcul permettant de définir la valeur de cel/ces indicateur(s) ?

Données statistiques fournies par l'établissement (Pôle formation de l'Université de Limoges)

Par quels moyens collecterez-vous les valeurs des indicateurs au cours et une fois l'opération terminée (outils, documents, modalités qui devront assurer la fiabilité des données remontées) ?

Tableaux de bord permettant le suivi d'activité et des résultats : outils de suivi des populations d'étudiants et publics-cible touchés

Données statistiques fournies par l'établissement

Les indicateurs de résultat seront-ils collectés par une enquête/outils internes ?

Oui

Non

Sans objet

Si oui, préciser les temporalités de collecte :

Les enquêtes interviendront aux différentes phases du projet et notamment, pour ce qui concerne les étudiants accompagnés, au moment de leur inscription dans les parcours Pépite ou au sein des dispositifs de sensibilisation à l'entrepreneuriat hors Pépite

Date du lancement de l'enquête :

20/10/2025

Résultats de l'enquête attendus le :

17/11/2025

CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX ET PRINCIPES HORIZONTAUX

Conformément à l'article 9 du règlement cadre n°2021/1060, l'Autorité de Gestion a l'obligation de veiller au respect des droits fondamentaux par les porteurs et à l'intégration des principes horizontaux dans les projets soumis et soutenus par les fonds européens. Issus de la charte des droits fondamentaux, trois principes horizontaux doivent être suivis, plus particulièrement, pour tous les projets soutenus par les fonds européens pendant toute la durée du projet.

Les Droits fondamentaux : il s'agit de veiller à la conformité du projet avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, lors de sa sélection. La Charte des droits fondamentaux, reprend, en un texte unique, l'ensemble des droits civiques, politiques, économiques et sociaux des citoyens européens ainsi que toute personne vivant sur le territoire de l'Union.

Les trois principes horizontaux :

- **L'égalité entre les hommes et les femmes :** il s'agit de prendre en compte les questions d'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la dimension du genre au sein du projet, notamment par la mise en oeuvre d'actions facilitant la promotion de l'égalité des genres, l'absence d'obstacle à la participation économique, politique et sociale en raison du genre dans la vie de l'organisme.
- **L'égalité des chances et la non-discrimination :** Il s'agit de prévenir toute discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. L'accessibilité pour les personnes handicapées devra notamment être prise en compte.
- **Le développement durable :** L'Union européenne a défini une stratégie européenne de développement durable afin d'améliorer le bien-être et les conditions de vie des générations présentes et futures. La finalité est notamment de transformer l'économie et la société pour surmonter les quatre enjeux écologiques majeurs que sont le changement climatique, les menaces diverses à la biodiversité, la raréfaction des ressources et la multiplication des risques sanitaires. Les projets doivent valoriser, participer et informer sur la protection de l'environnement et le développement durable en Nouvelle-Aquitaine.

Vous pouvez vous rapprocher du service instructeur pour être accompagné dans l'élaboration de votre demande sur tous ces points.

DROITS FONDAMENTAUX

J'atteste avoir pris connaissance et m'engager dans le respect de la charte des droits fondamentaux :

Oui Non

Expliquer comment, par des exemples, ces principes sont mis en oeuvre dans la structure :

S'agissant des principes de non-discrimination et de diversité, l'UL sensibilise tous les étudiants en s'efforçant de lever les freins en raison notamment des origines. Elle s'attache à assurer la diversité des porteurs de projet étudiants, afin de concrétiser le principe d'égalité des chances. L'Université est signataire, au côté de l'Etat et des collectivités territoriales, du contrat de ville, par lequel elle s'est engagée à assurer une sensibilisation des étudiants issus des quartiers prioritaires.

Concernant le principe d'égalité entre hommes et femmes, l'UL encourage l'entrepreneuriat féminin et conduit une campagne d'information visant à accroître le nombre d'étudiantes entrepreneuses.

Concernant l'intégration des personnes handicapées, l'UL a conclu un partenariat avec l'EPNAK organisme public intervenant dans le secteur du handicap, afin d'inciter les étudiants en situation de handicap à entreprendre et les accompagner.

EGALITÉ FEMMES-HOMMES

Prise en compte :

Oui c'est l'objet premier du projet

Commentaires :

L'Université de Limoges encourage les démarches entrepreneuriales initiées par les étudiantes en déployant des campagnes de sensibilisation en direction du public féminin, en accompagnant de manière renforcée les femmes porteuses de projets, en valorisant leurs initiatives. L'UL met en relation les étudiant.e.s avec des réseaux de femmes entrepreneurs et en organisant de manière régulière des workshop, conférences mettant en avant des femmes-entrepreneurs, véritables rôles-modèles, ou portant sur l'entrepreneuriat au féminin ou plus largement sur la place des femmes au sein de la sphère socio-économique. Le but est de renforcer la capacité des étudiantes et de leur donner les outils et la confiance pour qu'elles développent et renforcent la maîtrise de leur vie socio-professionnelle. Les communications qui seront réalisées afin de promouvoir l'entrepreneuriat étudiant prendront soin de mettre en avant les démarches initiées par des étudiantes ou luttant contre le sexism.

EGALITÉ DES CHANCES ET NON DISCRIMINATION

Prise en compte :

Oui c'est l'objet premier du projet

Commentaires :

L'Université de Limoges est attentive à garantir l'égalité des chances de tous ses étudiants en luttant contre les phénomènes d'auto-renoncement ou d'auto-censure trouvant leur source dans les origines des étudiants qu'elles soient géographiques, socio-économiques ou tenant à une situation de handicap. L'UL veille à sensibiliser tous les étudiants, en portant une attention particulière aux étudiant de ses campus territoriaux, à la démarche entrepreneuriale. Signataire du contrat de ville, l'UL s'est engagée à sensibiliser des jeunes habitants / étudiants des QPV sur la question de l'entreprendre aussi bien dans sa dimension technologique que d'innovation sociale. S'agissant de la lutte contre les discriminations liées au handicap, l'UL engage un travail spécifique avec ses services dédiés, et les acteurs et experts du territoire en matière de handicap afin d'encourager et mieux accompagner les étudiants, et valoriser les projets ayant pour objet la question du handicap.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Prise en compte :

Oui c'est l'objet premier du projet

Commentaires :

L'Université de Limoges est attachée à promouvoir la prise en compte des enjeux de transitions (écologique ; climatique ; énergétique ; sociale) dans les projets entrepreneuriaux de ses étudiants. Elle déploie des formations spécifiques à ces différents types d'enjeux, et veille à l'intégration de ces préoccupations dans les démarches entrepreneuriales étudiantes. Elle crée à cette fin un parcours spécifique RSE / ESS au sein du D2E afin de permettre aux étudiants d'inscrire leurs projets dans le cadre d'une économie durable et soutenable tant d'un point de vue environnemental que social. L'UL est attentive à ce que les projets puissent intégrer les aspects en lien direct avec le changement climatique (réduction des déplacements et des approvisionnements, des énergie fossiles, promotion d'énergies renouvelables). L'UL s'entourera des compétences des acteurs et experts environnementaux (ADEME, DREAL, Agence de l'Eau...).

6

Plan de fin.

DÉPENSES DE PERSONNEL

Tableau dépenses de personnel

Unité de temps par défaut		<input checked="" type="radio"/> Jour <input type="radio"/> Heure		Temps de travail total sur la durée du projet [1]	Temps de travail consacré au projet [2]	Coût salarial sur la durée du projet charges comprises [3]	Dépense projet (en euros) = [3]* [2]/[1]	Objectif / Mission
Nom du salarié ou à défaut n° de matricule	Qualification du personnel	Unité de temps						
XXX 1	Chargé de sensibilisation « Esprit d'entreprendre »	Jour	100.00	100.00	133 625.00	133 625.00	133 625.00	Information et sensibilisation à l'esprit d'entreprendre en direction des étudiants de premier cycle (L1 à L3 ; BUT)
XXX 2	Chargé de formation, d'accompagnement et de développement de l'esprit d'entreprendre	Jour	100.00	100.00	133 625.00	133 625.00	133 625.00	Développer l'entrepreneuriat étudiant auprès de la cible jeunes chercheurs / doctorants / élèves ingénieurs
				Total dépenses de personnel projet		267 250.00		

Dépenses prévisionnelles

Pour les opérations dont la TVA n'est pas récupérée, présenter des dépenses TTC et fournir une attestation de non récupération de la TVA. Pour les autres opérations (TVA récupérée totalement ou partiellement), présenter des dépenses HT.

Type de TVA des dépenses

- HT
- TTC

La TVA est-elle récupérée ?

- Oui
- Non

Dépenses prévisionnelles

		Montant *	
		Présenté (€)	%
	Direct / Indirecte		
1	Achat de terrain / bien immeuble	0.00	0.00
2	Achats divers/consommables	0.00	0.00
3	Contributions en nature	0.00	0.00
4	Dépenses d'amortissements	0.00	0.00
5	Dépenses de déplacements/frais de mission	0.00	0.00
6	Dépenses de fonctionnement (frais généraux, frais de structures)	53 450.00	16.67
6.1	Frais de structure ; poste de travail environnement	53 450.00	16.67
7	Dépenses de personnel	267 250.00	83.33
7.1	Dépenses de personnel (Report)	0.00	0.00
8	Dépenses liées aux participants	0.00	0.00
9	Frais de commisaires aux comptes	0.00	0.00
10	Matériels/équipements	0.00	0.00
11	Prestations de services	0.00	0.00
12	Travaux	0.00	0.00
13	Autres	0.00	0.00
14	Frais de personnel directs au taux plafonné à 20% des coûts directs	0.00	0.00
15	Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7% des coûts directs	0.00	0.00
16	Coûts indirects - taux forfaitaire max de 15% des frais de personnel directs	0.00	0.00
17	Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25% coûts directs éligibles avec méthode de calcul	0.00	0.00
18	Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40% des frais de personnels directs	0.00	0.00
19	Montant forfaitaire (calculé par le service instructeur)	0.00	0.00
20	Coûts unitaires / BSCU (calculé par le service instructeur)	0.00	0.00
	Total	320 700.00	100.00

Pour information : le recours aux cotis simplifiés sera proposé pour toutes les opérations dont le coût total est inférieur ou égale à 200 000¤ (opération hors régime d'aide).

La base de prise en compte des dépenses pour versement de l'aide (au réel, forfaitaire le cas échéant) sera discutée avec le service instructeur après dépôt de votre dossier. Vous trouverez dans la notice des premiers éléments explicatifs sur les options de cotis simplifiés retenus par l'Autorité de Gestion pour la période 21-27

Attention : les dépenses déclarées dans le cadre de la présente demande d'aide européenne ne peuvent être présentées au titre d'un autre fonds ou programme européen.

LES RESSOURCES

Les(s) co-financeur(s) sollicité(s) couvre(n)t-il(s) la même période d'exécution et la même assiette de dépenses éligibles :

- Oui Non

Ressources prévisionnelles :

Autofinancement public Autofinancement privé

Financement *	Nom du financeur	Montant *	Présenté (€)	%
1 Financements publics				
1.1 Fonds Européens	FEDER	320 700,00	100,00	
Sous-total financements publics (hors autofinancement)				
2 Autofinancement public				
2.1 Autofinancement public		0,00	0,00	
Total financements publics				
3 Financements privés				
Sous-total financements privés (hors autofinancement)				
4 Autofinancement privé		0,00	0,00	
4.1 Autofinancement privé		0,00	0,00	
Total financements privés				
Total				
320 700,00				

Avez-vous déjà bénéficié d'un financement public pour un projet précédent en lien avec ce projet ?

- Oui Non

INFORMATION GÉNÉRALES

Coût total prévisionnel de l'opération

320 700.00

Montant total de l'aide sollicitée FEDER et FSE+

320 700.00 €

Dont montant de l'aide sollicitée FSE+

0.00 €

Dont montant de l'aide sollicitée FEDER

320 700.00 €

AIDES PUBLIQUES SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES

Aides publiques sur les 3 dernières années :

7 Obligations gén.

PUBLICITÉ

Tous les participants à l'opération et tous les partenaires mobilisés pour sa mise en oeuvre doivent être informés du financement de l'Union Européenne par tous les supports appropriés comportant l'emblème européen et une mention indiquant que l'opération est cofinancée par l'Union Européenne. Vous pouvez retrouver les conseils pratiques pour répondre sereinement à vos obligations de communication sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine (<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/mes-obligations-de-communication.html>) ainsi que la notice Publicité disponible dans l'espace Ressources.

Il est à noter que les informations relatives à l'opération seront publiées sur un site internet (nom du bénéficiaire, nom de l'opération, période de l'opération, dépenses éligibles...)

Les dépenses relatives à la mise en oeuvre de vos obligations en matière de communication sont éligibles, dans le cadre de votre opération, à un soutien des fonds européens.

MENTIONS LEGALES :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instituer votre dossier de demande d'aide européenne.

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Service instructeur.

Actions de communication et d'information prévues dans le cadre de l'opération conformément aux obligations de publicité prévues par la réglementation (cf. lien ci-dessus) :

L'Université de Limoges s'attachera à rendre visible l'intervention de l'Union européenne pendant et après la réalisation du projet :

L'Université de Limoges publiera sur son site internet et les différentes pages consacrées à l'entrepreneuriat étudiant, ainsi qu'à travers ses supports de communication digitale (réseaux sociaux notamment) le résumé du projet et le soutien apporté par l'Union Européenne et la Région Nouvelle Aquitaine à travers la mobilisation du fond FEDER.

Elle apposera les mentions du soutien apporté par l'Union Européenne et la Région Nouvelle Aquitaine, accompagnées des logos de chacune, sur l'ensemble de ses documents de communication.

De la même façon le matériel de communication événementiel portera les logos de l'Union Européenne et de la Région Nouvelle Aquitaine ainsi que la mention « Projet soutenu par l'UE et la Région Nouvelle Aquitaine ».

Des panonceaux seront apposés au sein des espaces de travail individuels et collectifs associés au projet, affichant le soutien apporté par l'UE et la Région Nouvelle Aquitaine.

Une inauguration du projet sera réalisée en y associant l'UE et la Région Nouvelle Aquitaine.

AUTRES DISPOSITION RÈGLEMENTAIRES

L'opération porte-t-elle sur le financement d'instruments financiers ?

Oui Non

Directive 2011/92/UE

Votre projet relève-t-il du champ d'application de la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil concernant l'évaluation des incidences de certains projets sur l'environnement, transposée en droit français dans le code de l'environnement, notamment à l'annexe de l'article R122-2 de ce code ?

Oui Non

Commentaires :

Un examen au cas par cas a-t-il été réalisé ?

Oui Non

8 Attestation

Attestation sur l'honneur du porteur

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements,
- La régularité de la situation fiscale et sociale,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le plan de financement,
- Ne pas avoir sollicité d'autres fonds européens pour financer les dépenses de cette opération,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure liée à des difficultés économiques,
- Que le projet n'est pas achevé au moment du dépôt de mon dossier auprès du Service Instructeur,
- Et m'engage à fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération,
- Que l'entreprise ne fait pas l'objet d'une injonction de récupération non exécutée, émise dans une décision antérieure de la Commission européenne déclarant une aide octroyée par le même Etat membre illégale et incompatible avec le marché intérieur,
- Pour les Associations : Conformément à l'article 12 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, la structure porteuse s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.
- Que l'opération ne comprend pas d'activités faisant partie d'une opération délocalisée ou qui constitueraient un transfert d'activité productive,
- Que l'opération ne fait pas directement l'objet d'un avis motivé émis par la Commission Européenne concernant une infraction au titre de l'article 258 du Traité sur le fonctionnement de l'UE qui mettrait en péril la légalité et la régularité des dépenses ou la réalisation de l'opération.

J'atteste avoir pris connaissance des éléments ci-dessus et avoir bien compris les droits et obligations qui en découlent.

L'inexactitude de ces déclarations est susceptible de générer un versement partiel ou total de l'aide.

Déclaration d'absence de conflit d'intérêt

"Un conflit d'intérêt implique une situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice d'une fonction."

Retrouver le modèle d'attestation dans la boîte à outils FEDER-FSE+ ou téléchargeable via le lien ci-dessous.
Cette attestation devra être complétée et jointe à la demande d'aide

Attestation d'absence de conflit d'intérêts au titre du programme régional FEDER - FSE+ 2021-2027

A l'attention des porteurs soumis à la Commande publique : Conformément au II de l'article 1 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, la structure porteuse soumise aux règles de la commande publique, s'engage, dans le cadre d'un marché public ou contrat de concession passé pour l'exécution d'un service public, à s'assurer que le titulaire du marché ou du contrat de concession, respecte le principe d'égalité des usagers devant le service public et veille au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Pérennité de l'opération : Pour les opérations comprenant un investissement dans une infrastructure ou un investissement productif, l'aide versée devra être remboursée si, dans les cinq ans à compter du paiement final de l'aide ou dans la période fixée dans les règles applicables aux aides d'Etat, selon le cas, l'opération subit l'un des événements suivants :

- la cessation ou le transfert de l'activité productive en dehors de la région dans laquelle elle a bénéficié d'un soutien;
- un changement de propriété de l'infrastructure qui procure à l'entreprise ou à l'organisme public un avantage indu;
- un changement substantiel affectant sa nature, ses objectifs ou ses conditions de mise en oeuvre, ce qui porterait atteinte à ses objectifs initiaux.

